

**Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 1er juillet 2008**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le mardi 1er juillet 2008, à 20 h.30, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BELZ, maire.

Etaient présents : M. BELZ, maire, MM. LE GOFF, LE ROUX, Mme CLARISSE, M. CHELIN, Mmes LE REUN, FOLGOAS, M. PICARD, maires-adjoints, M. LE MELEDO, conseiller municipal délégué, M. BUISSON, Mmes MASSE, THOME, M. CAYET, Mme LE TALLEC, MM. KERVADEC, EVANNO, HILLIET, Mme CORVESTE, M. BOUTAUD, Mme BOSSARD, M. LE FUR, Mmes LE POUPON, PROCHAZKA, DELAUNAY, LE HYARIC, M. CAPPE, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Représentées : Mme GONTARD par M. CHELIN, Mme POUILLET par Mme LE REUN

Monsieur CAPPE a été élu secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PROCHAZKA, rapporteur de la commission AFFAIRES MARITIMES.

1 – GESTION DES TERRAINS APPARTENANT AU CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Madame PROCHAZKA explique qu'une convention du 8 avril 1993, débutant en 1990, lie le Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres aux communes de QUIBERON et SAINT-PIERRE-QUIBERON afin de définir les conditions de gestion par ces dernières des terrains acquis par le Conservatoire sur la côte sauvage.

Cette convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler afin de fixer les conditions de gestion pendant les six prochaines années et les obligations de chacun.

La commission Affaires Maritimes ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Madame MASSE, rapporteur de la commission FINANCES.

2 – CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT URBAIN PONCTUEL

Madame MASSE explique que pour contribuer au décongestionnement automobile de la Presqu'île de QUIBERON, la Commune de QUIBERON, en partenariat avec la Commune de SAINT PIERRE QUIBERON, confie à MAURY TRANSPORT la mise en place, durant l'été 2008, d'un service de transport urbain. Afin de pouvoir supporter le coût de ce service, les Communes de QUIBERON et SAINT PIERRE QUIBERON ont décidé de s'associer.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe pour la saison 2008.

La commission Administration générale/Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

3 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION DOUAR ALRE POUR LE CONCERT DE Carlos NUNEZ

Madame MASSE poursuit en expliquant que dans le cadre de la quatrième édition de « Bro Alré Gouil Bamdé – le pays d'Auray en fête tous les jours » qui se déroulera du vendredi 17 octobre au dimanche 11 novembre 2008, l'association Douar Alré intègre son programme dans le déroulement d'un « Automne Autrement ». Après Gilles Servat en 2006 et Alan Stivell en 2007 la venue de Carlos Nunez est envisagée. Afin de supporter le coût du cachet de l'artiste, l'association Douar Alré sollicite la Commune de QUIBERON pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000 €.

La commission Administration générale/Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

4 – PLACEMENT DE TRESORERIE

Madame MASSE rapporte que lorsque la trésorerie de la Commune est excédentaire, elle ne génère aucune recette pour la ville. Dans différents cas il est possible de placer cette trésorerie et de la réemployer en cas de besoin (lors d'une affluence de trésorerie due à une vente immobilière par exemple). Afin d'effectuer les allers et retours de flux financiers, il convient d'autoriser le maire à signer les actes *ad hoc*. C'est le sens de cette question.

La commission Administration générale/Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

5 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame MASSE continue par la question concernant les effectifs du personnel communal et dit qu'afin de préparer et d'assurer le transport des marchandises de la criée de QUIBERON vers la criée de LORIENT , la commission propose au conseil municipal de créer un poste d'agent de marée.

Afin d'encadrer les enfants pour les activités tickets sports tout au long de l'année et de respecter la législation en vigueur, la commission propose au conseil municipal de créer un poste d'animateur éducatif et sportif à temps non complet.

La commission Administration générale/Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

6 – DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL VILLE

Madame MASSE présente ensuite la question de la décision modificative n°2 et expose qu'afin de compléter les projets municipaux pour l'année 2008 et suite au budget voté avant les élections de mars 2008 pour lequel il avait été décidé d'élaborer un document neutre et d'attente, il est proposé au conseil municipal de voter une décision modificative permettant le financement de nouvelles actions.

La commission Administration générale/Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

7 – SUBVENTION AU FOYER LAIQUE QUIBERONNAIS

Madame MASSE aborde la question de l'attribution d'une subvention au Foyer Laïque Quiberonnais en disant que la commune s'est vu proposer l'opportunité de présenter une exposition labellisée d'intérêt national par le ministère de la Culture, intitulée « la mer pour mémoire ».

A la date à partir de laquelle il a été décidé de monter cette exposition, des locations au palais des congrès avaient été prévues pour le spectacle de fin d'année de la section « Presqu'île danse » du Foyer Laïque Quiberonnais.

La commission propose au conseil municipal de prendre en charge, afin de ne pas porter préjudice à l'association, la location d'une autre salle et le transport sur site (566 € + 990 €).

La commission Administration générale/Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

8 – SUBVENTION A M. PERRIN Mickaël POUR VOYAGE D'ETUDE EN BOLIVIE

Madame MASSE présente la demande d'un étudiant de Rennes 2 qui part étudier en Bolivie et

rapporte que Madame CLARISSE, conformément à la délibération récemment prise, proposait de lui attribuer une subvention de 150 €.

La commission Administration générale/Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

9 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « L'ORGANISATION MUSICALE »

Madame MASSE termine enfin en présentant la question relative à l'attribution d'une subvention à L'Organisation Musicale et rapporte que Madame CLARISSE propose d'accorder une subvention à cette association afin de participer au financement de l'acquisition de leur matériel, comme cela avait été prévu.

Les crédits seraient pris sur la ligne attribuée à la F.A.C.T., récemment dissoute.

La commission Administration générale/Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

10 – INFORMATIONS

Le conseil municipal, par délibération en date du 25 mars 2008, a donné délégation au maire dans un certain nombre de domaines.

Selon l'article L.2122-22 du C.G.C.T., il appartient au maire de rendre compte des décisions prises en vertu de cette délégation.

Le conseil municipal a donc pris connaissance des arrêtés suivants :

- arrêté du 11 juin 2008 : constitution d'une régie de recettes pour l'exposition « la mer pour mémoire »
- arrêté du 11 juin 2008 : tarifs des services, droits et prestations/année 2008.

11 – COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Le maire expose que dans un souci de bonne gestion et comme cela était organisé dans les faits depuis de nombreuses années il est proposé que le conseil municipal institue un Comité Technique Paritaire commun à la commune et au C.C.A.S.

Adopté à l'unanimité.

12 – APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT DU PORT DE PORT MARIA

Le maire explique ensuite que l'ouverture à la concurrence des liaisons maritimes oblige le

Département à revoir son règlement de police afin que le trafic croissant à Port Maria ne crée pas d'incident majeur.

Par ailleurs, cela est également l'occasion de revoir l'ensemble des articles de ce règlement pour le réactualiser.

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis sur ce règlement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de règlement présenté.

13 – PISCINE – AVENANTS TRAVAUX ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Le maire présente l'ensemble des avenants suite au marché de la piscine.

Lot n°1 « terrassements V.R.D. »

- montant de l'avenant n°26 T.T.C.	2.990,00 €
- montant de l'avenant n°27 T.T.C.	- 4.937,75 €
- montant de l'avenant n°28 T.T.C.	6.262,85 €

Lot n°2 « gros oeuvre »

- montant de l'avenant n°29 T.T.C.	777,40 €
- montant de l'avenant n°30 T.T.C.	9.568,00 €

lot n°4 « étanchéité extérieure »

- montant de l'avenant n°31 T.T.C.	1.285,70 €
- montant de l'avenant n°32 T.T.C.	150,70 €
- montant de l'avenant n°33 T.T.C.	1.196,00 €

lot n°6 « menuiseries extérieures »

- montant de l'avenant n°34 T.T.C.	948,43 €
- montant de l'avenant n°35 T.T.C.	668,56 €
- montant de l'avenant n°36 T.T.C.	1.818,08 €
- montant de l'avenant n°37 T.T.C.	968,76 €

lot n°7 « menuiseries intérieures »

- montant de l'avenant n°38 T.T.C.	6.498,65 €
- montant de l'avenant n°39 T.T.C.	- 16.972,66 €

lot n°10 « carrelage »

- montant de l'avenant n°40 T.T.C.	3.468,40 €
------------------------------------	------------

lot n°12 « serrurerie »

- montant de l'avenant n°41 T.T.C.	1.435,20 €
- montant de l'avenant n°42 T.T.C.	811,37 €
- montant de l'avenant n°43 T.T.C.	17.290,57 €

lot n°13 « casiers cabines »

- montant de l'avenant n°44 T.T.C.	843,18 €
------------------------------------	----------

lot n°16 « électricité »

- montant de l'avenant n°45 T.T.C. 1.794,00 €

lot n°17 « plomberie »

- montant de l'avenant n°46 T.T.C. - 6.700,74 €

lot n°18 « chauffage »

- montant de l'avenant n°47 T.T.C. 1.488,79 €

lot n°19 « traitement d'eau »

- montant de l'avenant n°48 T.T.C. 17.063,61 €

lot n°1 « terrassements V.R.D. » (aménagement extérieurs)

- montant de l'avenant n°13 T.T.C. 19.463,70 €

lot n°3 « éclairage public » (aménagement extérieurs)

- montant de l'avenant n°14 T.T.C. 883,84 €

lot n°4 « espaces verts » (aménagement extérieurs)

- montant de l'avenant n°15 T.T.C. - 13.181,95 €

Le conseil municipal les adopte à l'unanimité.

Le Maire,

J.M. BELZ